

# Au beau temps

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **49 (1911)**

Heft 48

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-208230>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1<sup>er</sup> étage).Administration (abonnements, changements d'adresse),  
E. Monnet, rue de la Louve, 1.Pour les annonces s'adresser exclusivement  
à l'Agence de Publicité Haenstein & Vogler,  
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,  
et dans ses agences.ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;  
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.  
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.  
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

## NOUVEAUX ABONNÉS

Les personnes qui prendront un nouvel abonnement au Conteur dès le 1<sup>er</sup> janvier prochain recevront GRATUITEMENT les numéros de novembre et décembre 1911.

### LA FOLIE DU CHEF DES BOURLA-PAPAI

Louis Reymond, de qui il est question dans le morceau ci-dessous, était le fameux chef des *bourla-papai*. Originaire des Grands-Bayards (Neuchâtel), il naquit à Lausanne en 1770. Il y terminait son apprentissage d'imprimeur lorsqu'éclata la révolution de 1798. D'emblée, il joua un rôle en évidence à l'extrême-gauche des patriotes. Le journal *l'Ami de la Liberté* le compta au nombre de ses principaux rédacteurs. Cette feuille ayant cessé de paraître, il fonda le *Régénérateur*. Un article qu'il y publia contre le Corps législatif, en août 1798, le fit condamner à trois ans de détention. Il fut emprisonné à Lucerne, siège du gouvernement central, obtint sa grâce au bout de trois mois et entra triomphalement à Lausanne, comme capitaine d'une demi-brigade helvétique et officier de recrutement. Cette double charge ne put calmer son esprit fiévreux. En mai 1802, quand se déclencha la révolte des paysans réclamant la suppression, sans rachat, des redevances féodales, Reymond en prit la direction avec empressement. Le soulèvement réprimé, grâce à l'influence d'Henri Monod, Reymond rentra néanmoins au pays et, à la tête de quelques centaines d'hommes, tint en échec les 5000 partisans de Berne qui, sous les ordres du colonel Pillichody, avaient investi Orbe et se proposaient de marcher sur Lausanne. Il fut grièvement blessé dans cette rencontre : une balle lui fracassa le genou, le rendant boiteux pour le reste de ses jours. Touché par tant de vaillance, le gouvernement central amnistia Reymond. De son côté, le gouvernement vaudois ferma les yeux sur les défauts de ce citoyen demeuré, malgré tout, un ardent patriote. Il lui procura même un emploi dans l'administration publique.

Après la médiation de Bonaparte, Reymond obtint une place dans les bureaux du gouvernement vaudois. Il vécut dès lors paisiblement à Lausanne, tant qu'il conserva ses facultés intellectuelles. Formé par la lecture des philosophes du XVIII<sup>e</sup> siècle, il était incrédule, comme on l'était généralement à l'époque de la Révolution. Il tomba entre les mains de gens pieux, qui, pour le convertir, frappèrent trop fort cette imagination ardente; il lut des livres mystiques, tomba dans l'illuminisme et perdit la raison.

Son aliénation se montra un jour qu'il entra dans la salle du Conseil d'Etat et le menaça des jugements de l'Eternel. Les huissiers ne purent le faire sortir. On appela un piquet de la garnison; c'étaient de jeunes soldats; Reymond leur impose par son attitude et ses paroles d'inspiration. On finit par se saisir de lui et on l'enferma dans l'asile des aliénés, où il resta jusqu'à sa mort. Il s'était formé l'idée que nous ne vivions pas

dans le monde des réalités, mais que chaque homme n'est que le représentant (en langage mystique : le *septenaire*) de sa propre réalité. La malice n'eût pas mieux imaginé : Reymond adressait parfois au « représentant » des vérités qu'il n'eût pas dites en face à l'homme cru réel.

Un jour, un conseiller d'Etat, de peu de portée intellectuelle, visita l'hospice des aliénés :

— Bonjour, capitaine Reymond.

— Bonjour.

— Ne me reconnaissez-vous pas ?

— Si fait.

— Et qui suis-je ?

— Vous êtes le représentant de cette grosse bête de \*\*, qui est conseiller d'Etat et qui serait tout au plus capable d'être huissier.

Il me raconta ce fait pendant une visite que je lui fis dans sa cellule et ajouta : « Vous comprenez que je ne le lui aurais pas dit, si c'eût été lui-même, mais ce n'était que son septenaire; car il n'entre pas dans mon caractère de manquer à qui que ce soit. »

Une autre fois, il dit à un pasteur :

— Vous êtes le septenaire de M. D., qui prêche comme un comédien.

— Je vous assure qu'il prêche avec simplicité.

— Au reste, je ne l'ai jamais entendu moi-même, mais c'est B., de la Palud, qui me l'a dit.

Reymond, dans sa folie, croyait à une sorte de métempsychose. Il me récitait toute son histoire, qu'il avait composée en alexandrins. Après avoir été Jupiter Ammon, il était devenu son fils Alexandre-le-Grand. Il devint plus tard Reymond, de Toulouse, et après une autre filiation, le capitaine Reymond : « A présent, ajouta-t-il, je suis Reymond tout court. » Son esprit demeura lucide et pénétrant sur beaucoup de choses. Il fit de bouche, à des visiteurs, un parallèle entre Jules-César, Charles XII et Napoléon, qui, publié, eût fait honneur même à un écrivain de profession. On lui prêtait des livres. Il venait de lire l'ouvrage de M. L. Reygnier, *De l'économie publique des anciens Germains*.

— Que pensez-vous de ce livre ? lui demandai-je.

— Il renferme beaucoup de choses intéressantes, mais j'ai deux observations à faire : D'abord l'auteur nie les causes finales; j'ai été un grand incrédule, mais les causes finales je ne les ai jamais niées. Quand je prenais un insecte sur ma main et que je l'examinais, je me disais : « Ces yeux ont été créés pour voir, ces antennes pour sentir; c'est un Dieu qui a fait cela. » Ma seconde observation porte sur une contradiction : l'auteur dit à page tant que les Germains étaient des peuples nomades, et à page tant (les deux passages se trouvaient à deux cents pages environ de distance) il prétend qu'ils cultivaient leurs champs; or jamais peuple nomade n'a été agriculteur.

Le soir je trouvai M. Reynier chez le général de la Harpe, dans une réunion de savants et d'hommes de lettres; je lui communiquai les deux observations de son critique. Il répondit à la seconde avec la vivacité chatouilleuse d'un

auteur : « Non, non, M. Reymond m'a mal compris. Cependant il faut que je revoie cela, il serait curieux qu'une observation juste à quelques égards me vint de la maison des fous. »

J'ai entendu de la bouche de Reymond des observations pleines de sagacité sur le cœur humain. Il avait le coup d'œil perçant. La première fois qu'il me vit dans sa cellule, il devina une de mes dispositions d'esprit les plus intimes. Quoique doux et calme, une fois, au moment où le surveillant entra, il lui déchargea un coup furieux sur la tête avec la planche en chêne de son guichet. Sans son chapeau, le gardien eût été tué. On accourut. Reymond répondit avec une parfaite tranquillité : « J'ai simplement voulu savoir si c'était son septenaire ou lui-même. »

CH. MONNARD.

**Au bureau de poste.** — Un fumiste s'approche du guichet « mandats et recouvrements ».

— Pardon, fit-il de sa voix la plus douce, c'est bien vous qui êtes chargé des recouvrements ?

— Oui, monsieur, qu'est-ce que vous désirez ?

— Je voudrais faire recouvrir mon parapluie.

**Sous la main.** — M. le juge informateur entendait l'autre jour un inculpé. En terminant l'interrogatoire, il dit à ce dernier :

— C'est bien, je vous entendrai à nouveau.

Le prisonnier, se levant pour suivre l'huissier et rentrer en cellule :

— Monsieur le juge, je me tiendrai entièrement à votre disposition.

**Au beau temps.** — M<sup>me</sup> X. n'est certes plus jeune, mais les ans ne l'empêchent point de coqueter.

L'autre jour, elle aguiche un monsieur qui lui plaisait fort.

— Ah ! dit-elle, dans un élan, si vous m'aviez vue à vingt ans, monsieur; ma chevelure tombait jusqu'à terre.

— Je vous crois, chère madame... Malheureusement elle a fini par y rester.

**Attelage.** — Un jeune auteur, encore sans réputation, envoie à Dumas le manuscrit d'une comédie, priant le grand écrivain d'être son collaborateur. Dumas, indigné d'une telle audace, prend la plume et écrit : « Comment osez-vous proposer, monsieur, d'atteler ensemble un cheval et un âne ? »

L'autre répond par retour du courrier :

« Comment osez-vous, monsieur, m'appeler un cheval ? »

Dumas s'empressa de lui répondre : « Mon ami, envoyez-moi votre comédie. »

**Du vent.** — M... est un orateur boursoufflé, qui a une certaine réputation d'éloquence. Quelqu'un disait de lui, l'autre jour :

« Il est vrai qu'il trouve facilement ses phrases, mais quand il les a trouvées, il est obligé de chercher ce qu'il mettra dedans. »